

Sécurité au travail

Travailleurs non francophones

Constats

- ✓ Développement des prestations de services internationales
- ✓ Recours à des travailleurs temporaires de nationalité étrangère
- ✓ Embauches directes de salariés étrangers
- ✓ Recours à des saisonniers étrangers

Enjeux liés à l'emploi de salariés non francophones

L'employeur doit veiller à préserver la santé et la sécurité des salariés qu'il embauche et des intérimaires qu'il accueille.

Il lui incombe notamment :

- D'informer les travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité d'une manière compréhensible pour chacun
- De former les travailleurs de manière appropriée à la sécurité

Enjeux liés à une intervention d'une entreprise extérieure dont les salariés sont non francophones

Lors d'une intervention d'une entreprise extérieure, l'entreprise utilisatrice doit notamment :

- Communiquer aux entreprises extérieures les consignes de sécurité applicables à l'ensemble des travailleurs
- Veiller au respect des consignes de sécurité sur son site

Objectif : Prévenir les accidents du travail malgré la barrière de la langue

Nécessité de sensibiliser et d'informer les travailleurs non francophones à la prévention des risques professionnels et en particulier sur les risques les plus dangereux :

- Travaux en hauteur
- Manutentions manuelles
- Utilisation d'équipements de travail
- Risques chimiques
- Circulation
- Risques électriques

Campagne nationale du ministère du Travail

Des affiches en français traduites en 10 langues sont ainsi mises à disposition des entreprises (allemand, anglais, arabe, bulgare, espagnol, italien, polonais, portugais, roumain, turc) abordent les :

- Les travaux en hauteur
- Les risques chimiques
- Les manutentions manuelles
- L'utilisation d'équipements de travail

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/campagne-de-prevention-des-risques-professionnels-multilingue>

Quelques pistes de réflexion

- Traduction des documents internes dans les diverses langues parlées dans l'établissement
- Formation à la sécurité dans une langue parlée par le personnel non francophone
- Tutorat par un salarié de l'entreprise parlant la même langue que le salarié accueilli
- Prévoir des formations en langue étrangère pour le personnel français
- Traducteur accompagnant des salariés détachés